

Le match France – Angleterre de la décarbonation : la remontada britannique

Novembre, 2025

*Philippe Garrel, Directeurs des Fonds Transition Energétique – dette privée, Sienna
Investment Managers*

Bernard Blez, Consultant Senior – ancien directeur R&D chez Engie

En 1990, la France mène 3-0 au tableau d’affichage climatique : un mix électrique décarboné à 85 %, grâce au nucléaire et à l’hydraulique. De l’autre côté de la Manche, le Royaume-Uni part de loin, englué dans le charbon et le pétrole qui produisent plus de 70% de l’électricité. Et pourtant, trois décennies plus tard, les Britanniques reviennent dans le match à grandes foulées. Entre stratégie claire, renouvelables en force et accélération du nucléaire, la Grande Bretagne défie aujourd’hui l’Hexagone dans la course vers la neutralité carbone.

Qui mène vraiment ? Qui décarbone le plus efficacement ? Point sur le match France-Angleterre sur le terrain de la décarbonation.

1. Gouvernance et stratégie : Avantage Royaume-Uni

a. Le Royaume-Uni, pionnier de l’action climatique sous pression

Alors que les engagements climatiques se multiplient à l’échelle mondiale, le Royaume-Uni peut revendiquer un rôle de pionnier. En 2008, bien avant les autres pays développés, il adoptait le **Climate Change Act**, première législation contraignante au sein du G7 fixant des objectifs clairs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Ce texte fondateur posait les bases d’une politique climatique structurée, avec des **budgets carbone quinquennaux**, validés par le **Climate Change Committee (CCC)**, un organisme indépendant qui joue depuis un rôle central dans l’évaluation des politiques.

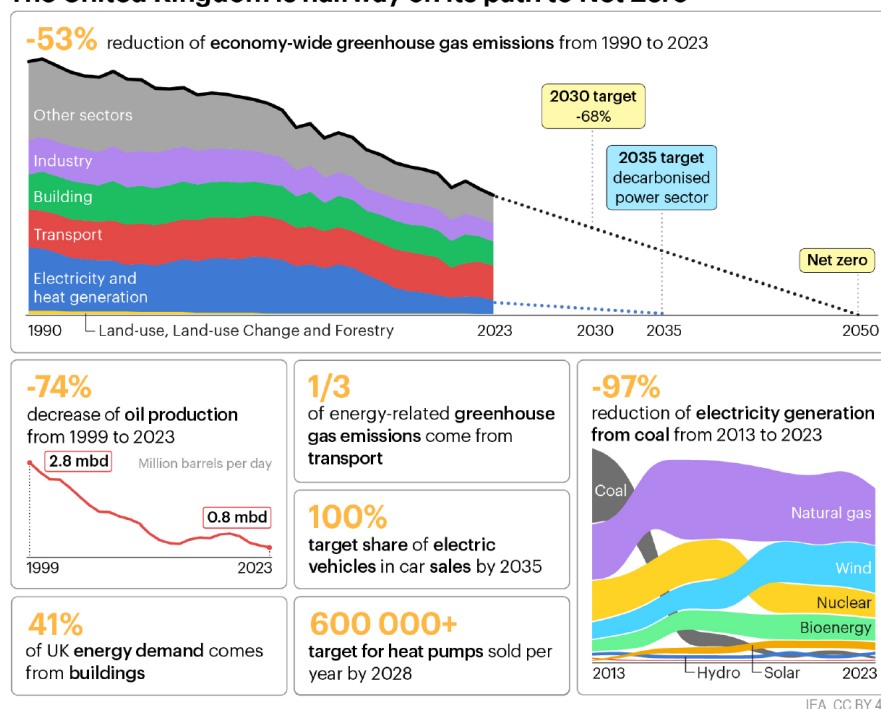
Ce virage stratégique n’était pas anodin : historiquement producteur de pétrole et de gaz grâce à la mer du Nord, le Royaume-Uni cherchait à **anticiper le déclin de ses ressources fossiles** tout en repositionnant son tissu industriel vers les **technologies vertes**. Ce pari était autant industriel qu’écologique, en ligne avec les ambitions britanniques de création d’emplois et d’innovation.

La trajectoire s’est accélérée en 2019, lorsque le pays s’est fixé l’objectif contraignant de **neutralité carbone à l’horizon 2050**. Un an plus tard, dans le cadre de l’accord de Paris,

le Royaume-Uni réhausse son ambition climatique en s'engageant à **réduire ses émissions de 68 % d'ici 2030**, un objectif plus élevé que celui de l'UE fixé à 55%. En octobre 2021, il publie un premier plan d'action qui détaille les leviers à activer dans tous les secteurs économiques. Parmi les mesures phares : une électricité **100 % décarbonée d'ici 2035**, combinant renouvelables et nucléaire, sous réserve de garantir la sécurité d'approvisionnement.

À l'aube de 2025, un nouveau jalon symbolique est atteint : le Royaume-Uni fait partie des **rare pays à avoir remis dans les délais ses nouvelles contributions déterminées au niveau national (NDC)**, conformément à l'accord de Paris qui impose une révision tous les cinq ans. L'objectif est désormais encore plus ambitieux : **-81 % d'émissions à l'horizon 2035**. Et les résultats sont déjà visibles : les émissions britanniques ont chuté de **53 % depuis 1990**, tandis que l'usage du charbon dans la production électrique a été **quasiment éradiqué (-97 %)** (voir figure ci-dessous).

The United Kingdom is halfway on its path to Net Zero



Toutefois, ces ambitions climatiques, aussi structurées soient-elles, font aujourd'hui face à une réalité plus complexe. Dans son dernier rapport, le *Climate Change Committee* (CCC) a tiré la sonnette d'alarme, estimant que le Royaume-Uni n'était « **pas sur la bonne trajectoire** » pour atteindre ses objectifs de neutralité carbone. Les progrès sont jugés **trop lents** dans des secteurs clés comme les **transports, le bâtiment ou l'agriculture**, et les politiques publiques manquent de cohérence et de financement à long terme.

En parallèle, le contexte politique et économique s'est durci : **instabilité gouvernementale, arbitrages budgétaires restrictifs, inflation persistante** et effets **post-Brexit** rendent plus difficile la mise en œuvre de certaines mesures. En 2023, le gouvernement a même assoupli certaines exigences environnementales sur les voitures thermiques et les chaudières au gaz, provoquant de vives critiques de la part des experts et de la société civile.

Ce décalage entre ambition et exécution place désormais le Royaume-Uni **sous pression**, à la fois sur la scène internationale – où il risque de perdre son statut de modèle climatique – et en interne, face à une opinion publique de plus en plus attentive aux effets concrets de la transition écologique.

b. La France, une ambition en demi-teinte

La France, à l'inverse, **longtemps attentiste**, semble enfin depuis quelques années vouloir passer à l'offensive, mais avec une politique pour le moins **plus hésitante**. Le temps perdu se paiera-t-il ?

Actrice déterminante dans la **signature de l'accord de Paris** en 2015, elle appuie sa trajectoire de décarbonation sur sa *Loi de transition énergétique pour la croissance verte* (2015) et sa *Loi Climat et Résilience* (2021). Cette planification est encadrée par deux documents : la *Stratégie Nationale Bas-Carbone* (SNBC), feuille de route globale, et la *Programmation Pluriannuelle de l'Énergie* (PPE), plus opérationnelle. Le Haut Conseil pour le Climat (HCC) quant à lui joue un rôle d'évaluation, mais avec moins de moyens que son homologue britannique.

Mais dans les faits, la politique française a souvent oscillé entre ambition et hésitation. La première PPE (2016–2018) posait les premiers jalons, notamment la réduction du charbon et du pétrole, ainsi qu'une baisse de la part du nucléaire à 50 % du mix électrique (objectif devenu symbolique avec la seule fermeture de Fessenheim).

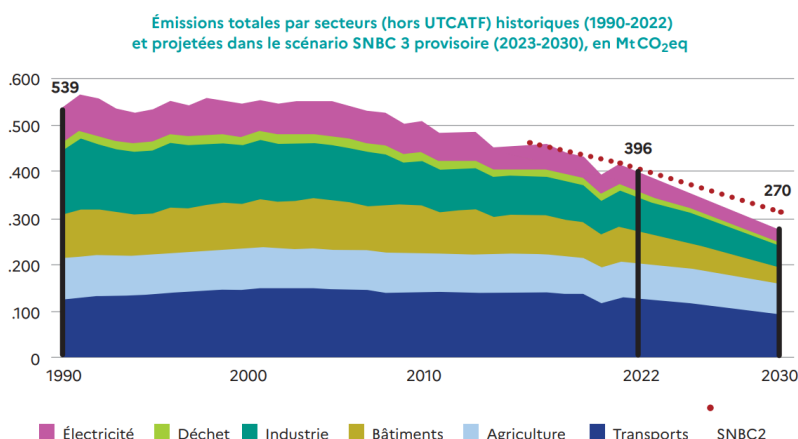
La deuxième PPE (2018–2023), élaborée à l'issue d'un débat public, renforçait l'ambition sur les renouvelables, l'éolien et le biogaz, tout en envisageant la fermeture de plusieurs réacteurs nucléaires pour se rapprocher de l'objectif du mix à 50% nucléaire. Pourtant, en février 2022, ce cap est profondément modifié : le Président de la République annonce une **relance massive de la filière nucléaire**, avec la volonté de prolonger les réacteurs existants et de construire de **nouveaux EPR**. Aujourd'hui, la **PPE 3**, encore en projet (consultation lancée en mars 2025), entend articuler la stratégie autour de **quatre leviers** :

1. **Efficacité énergétique**, notamment par l'électrification et la rénovation ;
2. **Sobriété** dans les usages ;
3. **Développement des énergies renouvelables** (électricité et chaleur) ;

4. Relance du nucléaire.

L'objectif reste ambitieux : **sortir des énergies fossiles d'ici 2050**, grâce à une électricité **massivement bas-carbone**. La part de l'électricité dans la consommation finale d'énergie passerait de **27 % en 2022 à 54 % en 2050**, avec une production électrique qui grimperait à **plus de 700 TWh en 2035**, grâce à l'essor combiné du solaire, de l'éolien, et, en soutien principal, du nucléaire – dont les nouvelles capacités ne verront cependant le jour qu'après 2040.

Malgré une **baisse de 31 % des émissions entre 1990 et 2023**, la France reste loin de son objectif de **-50 % à l'horizon 2030**, fixé dans la PPE 3. Cette politique oscillante française reflète la complexité du consensus social et politique autour des choix énergétiques en France, où la fracture entre les défenseurs du nucléaire et des renouvelables influence fortement le rythme des décisions. Le chemin reste long, et l'efficacité de la stratégie dépendra de sa mise en œuvre concrète, encore largement en construction.



c. France vs Royaume-Uni : qui décarbone le plus efficacement ?

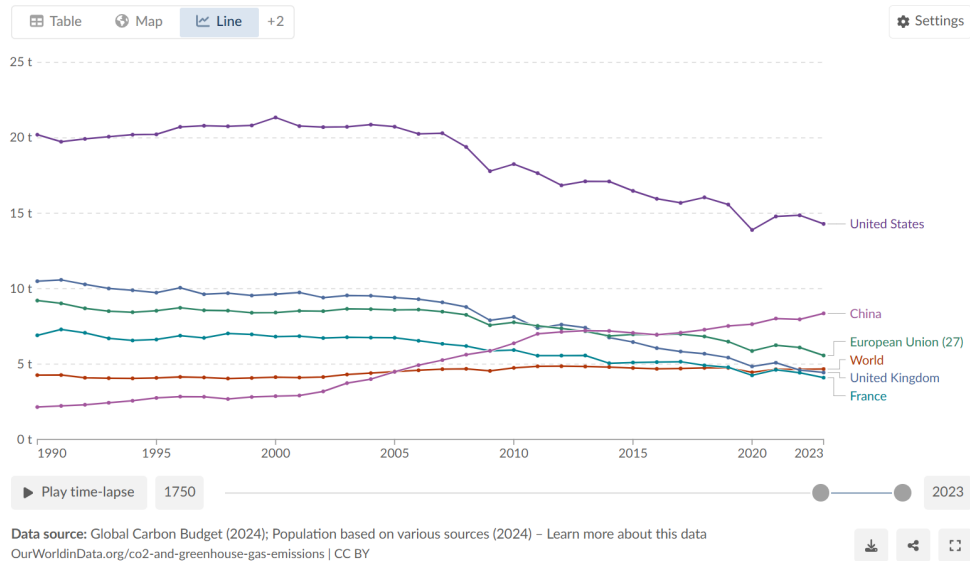
En apparence, la **France semble en retrait** par rapport au Royaume-Uni : ses émissions ont baissé de **31 %** depuis 1990, contre **53 %** outre-Manche. Mais cette comparaison brute mérite d'être nuancée.

Tout d'abord, les émissions françaises partaient de **niveaux beaucoup plus bas** (voir figure ci-dessous). En 2023, la France émettait en moyenne **4,10 tonnes de CO₂ par habitant**, contre **4,44 tonnes au Royaume-Uni** (hors émissions importées). Si la France reste l'un des meilleurs élèves en Europe sur ce critère, l'écart avec le Royaume-Uni **n'est plus que de 8 %**, signe d'un rattrapage progressif de nos voisins britanniques.

CO₂ emissions per capita

Carbon dioxide (CO₂) emissions from burning fossil fuels and industrial processes. This includes emissions from transport, electricity generation, and heating, but not land-use change.

Our World
in Data



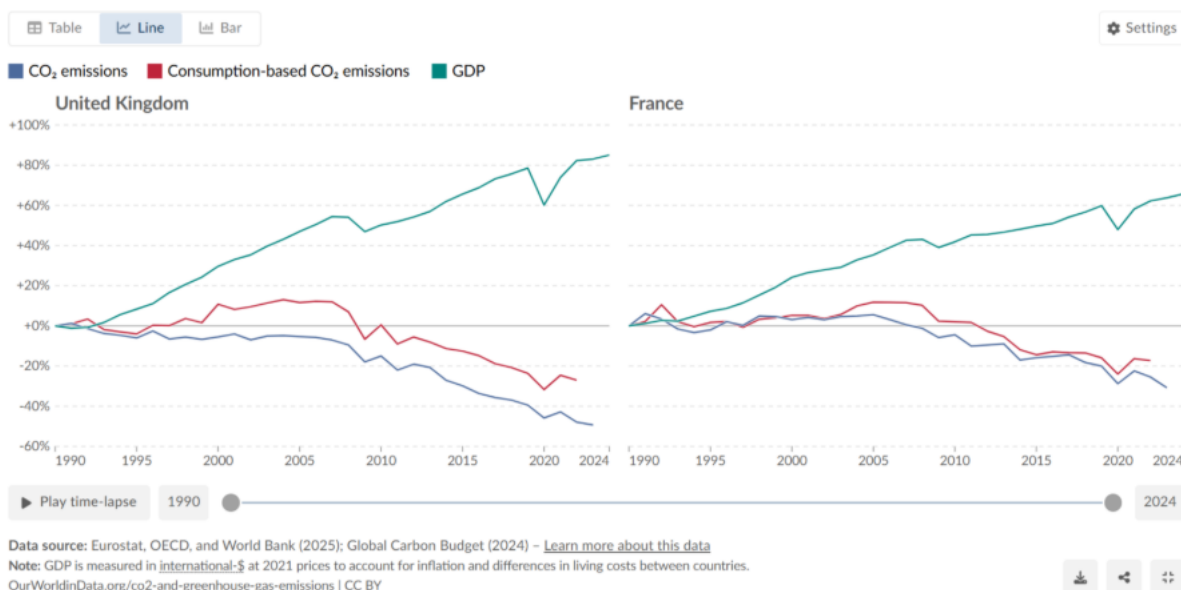
On pourrait objecter avec raison que l'activité industrielle et la consommation de biens n'est pas la même dans les deux pays, c'est pourquoi il est intéressant d'examiner les **émissions annuelles de CO₂, liées à la consommation totale** (y compris importée), **rapportées à 1 dollar de PIB**. En effet, la France apparaît à nouveau très bien placée (**0,15 kgCO₂/\$** en 2022) par rapport à la moyenne de l'UE (**0,20 kgCO₂/\$**). Le Royaume-Uni vient juste derrière avec **0,19 kgCO₂/\$**. L'écart reste **favorable à la France**, mais **se réduit chaque année**, illustrant une convergence des modèles.

Enfin, lorsqu'on met en parallèle la **croissance économique** et la **baisse des émissions absolues**, le Royaume-Uni tire clairement son épingle du jeu (voir figure ci-dessous). Depuis 1990, il est parvenu à **décarboner plus vite tout en augmentant son PIB plus fortement** que la France. Dans les deux cas, cela prouve qu'une croissance découplée des émissions est possible.

Change in CO₂ emissions and GDP

Consumption-based emissions are national emissions that have been adjusted for trade. This measures fossil fuel and industry emissions. Land-use change is not included.

Our World
in Data



2. Mix électrique : France défend, Royaume-Uni attaque

Si la France et le Royaume-Uni partagent un objectif commun de décarbonation de leur électricité, leurs mix électriques et leurs stratégies divergent profondément.

Au Royaume-Uni, la production d'électricité est déjà à **plus de 50 % issue de sources renouvelables**, dont **les deux tiers proviennent de l'éolien**. Le reste du mix repose principalement sur le **gaz naturel (30 %)**, le **nucléaire (15 %)** et dans une moindre mesure, le **pétrole (3 %)**. En 2024, l'intensité carbone du kWh britannique atteint **150 gCO₂/kWh**, soit **trois fois plus** que celle du kWh français.

Pour améliorer cette performance, le pays s'appuie sur deux leviers : le retour progressif du nucléaire et le développement massif des renouvelables. D'une part, deux réacteurs EPR sont en projet ou en construction (Hinkley Point C et Sizewell C), et devraient renforcer la part du nucléaire dans les années à venir. D'autre part, un accent est mis sur le déploiement de l'éolien avec **20 GW** déjà installés en 2025 (dont **15 GW offshore**), et des objectifs pour 2030 sont très ambitieux : **43 à 50 GW d'éolien en mer** et **27 à 29 GW à terre**. À cela s'ajoute un objectif de **45 GW de solaire d'ici 2030**, soutenu par une « **Solar Roadmap** » lancée en juin 2025, qui prévoit notamment :

- des **panneaux solaires obligatoires** sur les nouvelles constructions,
- la facilitation de l'**autoconsommation dans les bâtiments publics**, et
- la **mobilisation des parkings** comme supports photovoltaïques.

Le gouvernement britannique fait ainsi le choix d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables pour diversifier la décarbonation de son mix, sans tout miser sur les EPR, d'autant plus que ce sont aujourd'hui les Français qui investissent dans leur filière nucléaire.

En France, la situation est à la fois plus favorable... et plus figée : un **kWh électrique beaucoup moins carboné**, mais **des perspectives moindres d'amélioration d'ici 2040**. En 2024, le mix est dominé par le **nucléaire (68 %)**, suivi des **renouvelables (26 %)** – dont la moitié est hydraulique – puis du **gaz (3 %)** et du **pétrole (2 %)**.

À court terme, **peu de changements** sont attendus dans la composition du mix. La production nucléaire restera stable jusqu'à 2040 grâce au **prolongement du parc existant** au-delà de 50 ans, avant de croître à nouveau avec l'entrée en service progressive des **nouveaux EPR** à partir de 2040 (6 confirmés, 8 en option).

D'ici là, l'effort portera principalement sur le développement des **énergies renouvelables**, pour répondre à une hausse attendue de la consommation d'électricité (+200 TWh d'ici 2035), liée à l'**électrification des usages** (mobilité, bâtiments, industrie). Le projet de **PPE 3** fixe à 2035 des objectifs de :

- **75 à 100 GW de solaire** (contre 16 GW en 2024),
- **40 à 45 GW d'éolien terrestre** (contre 20 GW actuellement),
- **18 GW d'éolien en mer** (contre seulement 0,5 GW aujourd'hui).

Ce dernier point est d'ailleurs révélateur : malgré un **littoral plus étendu** que celui du Royaume-Uni, **l'éolien offshore français reste très peu développé**, ce qui souligne un **retard structurel** dans ce domaine stratégique de la transition énergétique (voir encadré ci-dessous).

Ce duel électrique s'apparente donc à une course à la diversification énergétique : le Royaume-Uni accélère sur la voie des renouvelables, profitant d'une politique incitative claire, alors que la France mise sur la stabilité d'un nucléaire ancien mais éprouvé, tout en cherchant à rattraper son retard sur l'offshore, un secteur pourtant clé.

Le Royaume-Uni, champion de l'éolien offshore pendant que la France tergiverse

*Fin 2024, la Grande-Bretagne se situait derrière la Chine au deuxième rang mondial en termes de capacité éolienne offshore avec près de 15 GW en service. Le parc britannique de Hornsea 2, mis en service en 2022, est le plus grand du monde avec 1,4GW. Au mois de septembre 2025, le Royaume-Uni a passé la barre des 20 GW de capacités éoliennes installées, avec par exemple à la mise en service des 659 MW de l'extension du parc éolien offshore de Walney. Pour soutenir le développement de l'éolien offshore, le gouvernement britannique met l'accent sur la visibilité du marché en ayant massivement recours aux « **Contracts For Difference (CFD)** ⁽¹⁾ ». En août 2025, il a lancé sa 7^{ème} vague d'enchères CFD.*

*La France fait figure de **parent pauvre** par rapport à son voisin. Avec seulement 2 fermes éoliennes en mer opérationnelles et raccordées en 2024 pour une puissance totale de 1,5 GW, son parc installé est **10 fois plus petit que le parc anglais**, alors que la longueur de côtes française est de 19 000 km, contre 16 000 km pour les côtes du Royaume-Uni. Pour rattraper au moins partiellement ce retard, une quinzaine d'autres parcs éoliens en mer sont en projet pour un déploiement envisagé en France d'ici 2035.*

*Rappelons qu'avec des vents marins plus forts et plus réguliers qu'à l'intérieur des terres, l'éolien en mer produit généralement toute l'année, avec une intermittence sensiblement plus faible que celle de l'éolien terrestre et a fortiori que celle du solaire photovoltaïque. C'est une **des énergies renouvelables les mieux adaptées aux climats européens**.*

Au global, 44% de la puissance installée éolienne en mer mondiale se trouvait en Europe fin 2024, dont 19,2 % au Royaume-Uni, 11,1 % en Allemagne, 5,7 % aux Pays-Bas, 3,2 % au Danemark, 2,7 % en Belgique et 1,8 % en France.

3. Chaleur et bâtiments : Egalité au tableau des difficultés

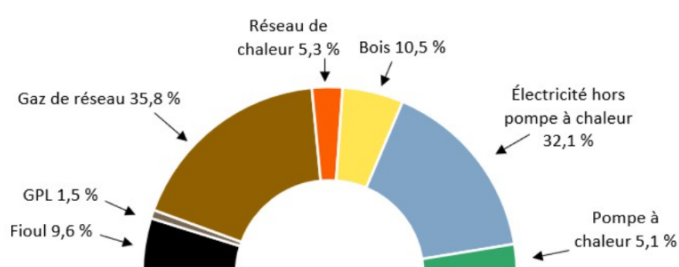
La **décarbonation de la chaleur** représente un défi majeur pour les deux pays, tant en matière de technologies que d'acceptabilité sociale.

Au Royaume-Uni, **près de 80 % des logements** sont encore chauffés au **gaz naturel**. Pour accélérer la transition, le gouvernement a mis en place plusieurs outils :

- Le **Boiler Upgrade Scheme**, qui subventionne l'installation de **pompes à chaleur (PAC)** ou de **chaudières biomasse** ;
- Le **Clean Heat Market Mechanism**, entré en vigueur en 2025, qui impose aux fabricants de chaudières un **quota de ventes de PAC**.

La France présente un mix plus **diversifié** : **électricité (37 %)**, **gaz (36 %)**, **fioul (10 %)** et **bois (11 %)** (figure ci-dessous). Elle mise principalement sur **MaPrimeRénov'**, un programme de soutien à la rénovation énergétique et au remplacement des systèmes de chauffage. Toutefois, ce dispositif est souvent jugé **lourd et complexe**, et une révision est en cours. La loi française prévoit également l'interdiction progressive des logements trop énergivores à la location, incitant ainsi à une accélération des rénovations. Dans cette logique, la PPE 3 fixe un objectif ambitieux : atteindre en **moyenne 600 000 rénovations performantes par an d'ici 2030**.

Répartition des logements en 2020 selon leur énergie principale de chauffage
En %



© SDES

Champ : résidences principales de France métropolitaine.
Source : SDES, enquête logement 2020

La bataille pour décarboner le secteur thermique est un round difficile pour les deux équipes, où les **coûts**, la **pénurie de main-d'œuvre** et l'**acceptabilité sociale** forment un triple obstacle. L'efficacité des dispositifs d'aide et leur simplicité seront déterminantes pour marquer des points significatifs.

4. Transports : Accélération britannique inattendue

Côté mobilité, les deux pays partagent l'objectif d'interdire la vente de voitures thermiques neuves d'ici **2035**, mais les approches diffèrent. Le **Royaume-Uni** a choisi un **outil réglementaire national** contraignant, tandis que la **France** s'appuie sur la **régulation européenne** et mise sur l'industrialisation de la chaîne de valeur.

En effet, le Royaume-Uni a choisi d'interdire les ventes de voitures thermiques neuves en 2035 (initialement 2030) avec l'adoption du **Le ZEV Mandate**, entré en vigueur en 2025, qui impose aux constructeurs un **quota progressif de véhicules zéro émission**. Cependant, bien que les infrastructures de recharge se développent, elles restent concentrées autour de Londres et du sud-est.

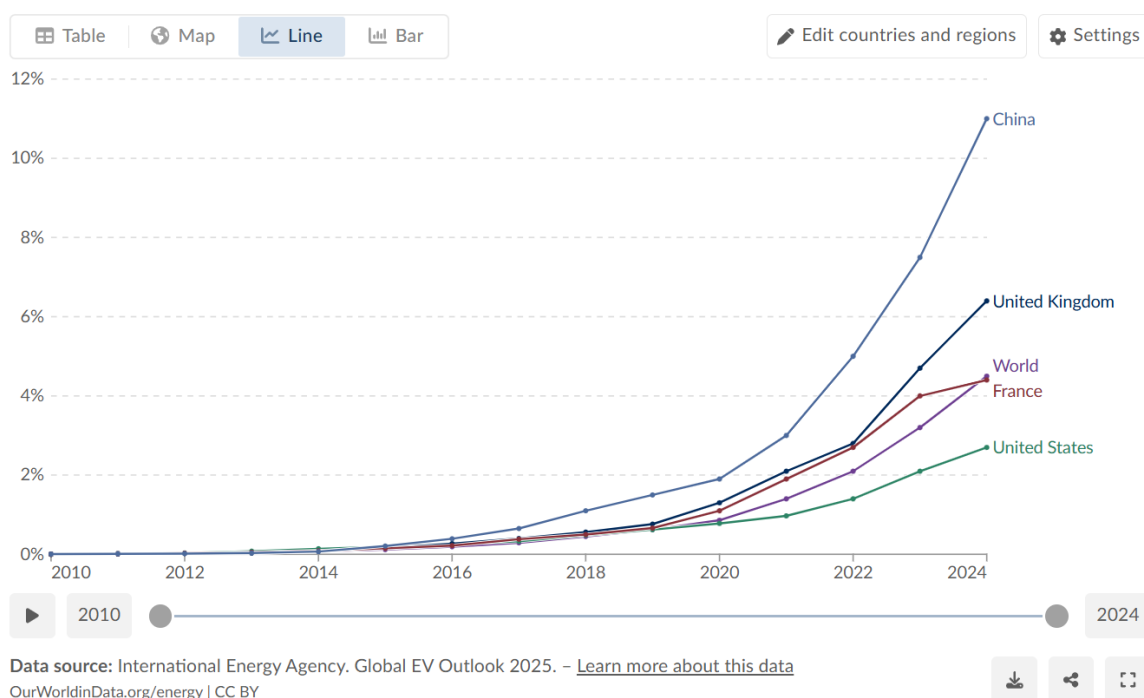
La France, elle, s'aligne sur la **stratégie européenne** d'interdire le moteur thermique neuf en 2035 en soutenant **l'industrialisation de la filière** via les **gigafactories de batteries** (Dunkerque, Douvrin...).

Malgré un **réseau de recharge public deux fois plus dense** en France qu'au Royaume-Uni (voir figure ci-dessous : 70 bornes vs. 32 bornes pour 1,000 véhicules), ce dernier détient une **part de véhicules électriques** (100% ou hybrid) dans le parc en circulation **deux fois plus élevée** qu'en France.

Share of cars currently in use that are electric, 2010 to 2024

Electric cars include fully battery-electric and plug-in hybrids.

Our World
in Data



Nos voisins britanniques nous montrent clairement que **la course au nombre de stations de recharges** engagées par la France (avec plus de 150 000 bornes de recharge publiques aujourd'hui, et un objectif de 400 000 en 2030) n'est **pas une condition absolument nécessaire** pour faire décoller le marché.

5. Nouvelles filières technologiques : les jokers sortent du banc

L'innovation technologique est au cœur des ambitions climatiques britanniques et françaises, mais chacun privilégie des **axes d'investissement distincts**, reflétant leurs spécificités et priorités nationales

Le **Royaume-Uni** mise fortement sur l'amélioration des technologies pour **l'éolien offshore**, aussi bien fixe que flottant, et profite de ses infrastructures en **mer du Nord**

pour avancer dans la **capture et le stockage du carbone (CCS)**. Le pays investit également dans l'**hydrogène bleu**, produit à partir de gaz naturel avec captation du CO₂, tout en développant le **nucléaire de nouvelle génération**, notamment à travers les **petits réacteurs modulaires (SMR)**. Par ailleurs, la **flexibilité électrique** constitue un enjeu clé, avec près de **5 GW de batteries stationnaires** déjà installées à la fin de 2024.

De son côté, la **France** capitalise sur ses atouts historiques, en particulier son parc **nucléaire**, pour orienter ses efforts depuis 2021 vers l'**hydrogène bas carbone** produit par électrolyse, à partir d'électricité nucléaire ou renouvelable. Elle poursuit également le développement des réacteurs **EPR** et **SMR**, investit dans les **batteries de nouvelle génération** destinées à la mobilité, et s'engage dans la **décarbonation de l'industrie** ainsi que dans l'utilisation de **nouveaux matériaux**.

Si ces deux trajectoires diffèrent dans leurs priorités technologiques, elles restent largement **complémentaires**, offrant des solutions variées pour relever les défis de la transition énergétique.

6. Financement de la transition : les Britanniques dominant dans les prolongations

La transition vers la neutralité carbone nécessite des investissements massifs dans les infrastructures énergétiques, les renouvelables, la rénovation des bâtiments et la mobilité décarbonée. Selon Goldman Sachs Asset Management, pour atteindre les objectifs « net-zéro » d'ici 2050, on estime qu'il faudra jusqu'à 300 000 milliards de dollars d'investissements au niveau global, dont environ **60 % pourraient être financés par des marchés de dette privée ou de crédit privé**. Le crédit privé présente plusieurs atouts : il permet de structurer des **financements plus flexibles**, adaptés à des actifs de transition (par exemple : projets de production d'électricité renouvelable ou stockage, lignes haute tension, chaleur décarbonée) pour lesquels les banques classiques peuvent être plus frileuses face aux risques de technologie, de calendrier ou de retour sur investissement. En effet, alors que les financements publics ne couvrent qu'environ 30% des besoins mondiaux liés à la décarbonation, selon l'AIE (rapport *World Energy Investment 2024*), la mobilisation de capitaux privés – notamment via l'émission d'obligations vertes, de prêts durables et de fonds d'infrastructure – constitue la principale source de levier financier. En Europe, près de 60% des nouveaux investissements dans l'énergie bas-carbone en 2024 provenaient de la dette privée (BloombergNEF, *Energy Transition Investment Trends 2025*).

Au Royaume-Uni, la dynamique du financement privé vert est particulièrement marquée. Le marché britannique de la dette durable, **deuxième en Europe derrière l'Allemagne**, a atteint **120 milliards de livres émises en 2024** (+18 % sur un an), selon la British Business Bank. Cette performance s'appuie sur un écosystème financier déjà mature : la **Green Finance Strategy** (2023) encadre la taxonomie nationale et incite banques, fonds et assureurs à aligner leurs portefeuilles sur les budgets carbone. Dans ce cadre, le **National Wealth Fund**, créé en 2024, a notamment octroyé **£600 millions à ScottishPower** pour moderniser les réseaux électriques d'Écosse et mieux intégrer les énergies renouvelables. Le **Climate Change Committee** souligne par ailleurs que les **partenariats public-privé** et les **green bonds municipaux** ont joué un rôle décisif dans le financement des projets d'éolien offshore et de captage de carbone (CCS), deux filières à forte intensité capitalistique. Néanmoins, malgré cette avance, la part de la **dette privée dédiée aux projets greenfield reste limitée** : sur **£131 milliards** de transactions de dette d'infrastructure en Europe en 2024, **seulement £35 milliards** concernent le Royaume-Uni, et une faible fraction cible directement les nouveaux projets renouvelables. Le potentiel d'expansion reste donc considérable pour consolider la place de Londres comme hub européen de la finance de transition.

En France, la structure financière de la transition reste plus centrée sur le **financement public ou quasi-public**, via la **Caisse des Dépôts, Bpifrance** ou le **plan France 2030**, même si la dette privée commence à prendre de l'ampleur. En 2024, le marché français des obligations vertes a dépassé **65 milliards d'euros d'émissions** (+25 % sur un an), selon l'Observatoire de la finance durable, tiré avant tout par les grands émetteurs institutionnels – **EDF, Engie, SNCF Réseau** – plutôt que par les PME. La montée en puissance de la **réglementation ESG européenne** et le renforcement du **reporting extra-financier** attirent néanmoins un nombre croissant d'investisseurs internationaux vers les actifs verts français.

Selon France Stratégie, la **fragmentation du marché** et la **prudence des banques** face aux risques technologiques limitent encore l'accès au crédit pour les projets décentralisés, notamment dans la **rénovation énergétique** et l'**efficacité des bâtiments**. Pour pallier ce déficit, le **Fonds européen d'investissement (EIF)** a lancé en février 2025 le programme **Green Private Credit**, doté de **200 millions d'euros**, afin de mobiliser des investisseurs privés au service des entreprises de la transition climatique. Pourtant, les volumes restent modestes : selon **France Invest**, la dette privée d'infrastructure en France ne représentait que **1,6 milliard d'euros levés** en 2022, dont **1,1 milliard financés pour 36 projets**.

7. Synthèse : deux trajectoires mais une ambition commune

En termes de gouvernance et de politique énergétique, le Royaume-Uni est sur une trajectoire stable et claire depuis plus de trente ans, sans remise en cause majeure et avec une ambition croissante en matière de décarbonation, considérée comme vecteur de développement industriel et de compétitivité et adossée à des mécanismes de marché. En comparaison, la politique énergétique française des trente dernières années apparaît hésitante, compliquée, avec une relance du nucléaire qui a mis longtemps à être décidée et une absence de consensus sur les renouvelables. La France reste malgré tout bien placée au niveau européen sur ses émissions de GES, mais ses atermoiements en matière de choix énergétiques ralentissent fortement sa trajectoire vers le Net Zero. Le résultat est qu'elle se fait rattraper par son voisin anglais.

En matière de mix électrique, le Royaume-Uni a démontré l'efficacité de sa stratégie de développement massif de l'éolien offshore grâce à des mécanismes de marché stables (CFD notamment), mais reste pour l'instant dépendant du gaz naturel. Le renforcement en cours de son parc nucléaire va progressivement lui permettre de diminuer cette dépendance. La France, de son côté, bénéficie d'un socle nucléaire historique décarboné, mais sa lenteur sur les renouvelables fragilise sa diversification et risque de ralentir l'électrification massive des usages avant la mise en service des nouvelles centrales nucléaires qui n'interviendra pas avant 2040.

Sur le sujet du social, les deux pays sont confrontés à une tension entre ambition climatique et acceptabilité. En France, l'éolien suscite une opposition locale forte, tandis que le nucléaire bénéficie d'un regain d'acceptation. Au Royaume-Uni, l'éolien offshore est mieux accepté, mais les infrastructures terrestres (lignes haute tension, stations de compression) rencontrent des résistances.

Si les deux pays ont des difficultés à financer la rénovation des bâtiments, le développement des véhicules électriques est en revanche deux fois plus rapide chez nos voisins britanniques qui investissent pourtant moins dans les stations de recharge publiques. Mais les incertitudes sur la vitesse de déploiement des véhicules électriques restent fortes dans les deux pays.

Les paris sur les technologies de rupture sont différents et complémentaires : le Royaume-Uni investit sur la capture de carbone et l'hydrogène bleu. La France sur les nouvelles filières nucléaires et l'hydrogène produite par électrolyse. Tous deux doivent former rapidement des dizaines de milliers de techniciens et ingénieurs pour le nucléaire, l'éolien, les PAC et l'hydrogène.

Enfin, la capacité à mobiliser la dette privée devient un facteur décisif de réussite : le Royaume-Uni, fort d'un écosystème financier mature et d'un marché vert déjà profond,

attire massivement les capitaux pour ses infrastructures de transition, tandis que la France cherche encore à structurer ce levier, aujourd'hui trop dépendant du financement public.

En conclusion, la France et le Royaume-Uni illustrent deux voies complémentaires vers la neutralité carbone. L'une mise sur la continuité d'un socle nucléaire décarboné, l'autre sur la réinvention d'un système dominé par les renouvelables et le marché. Leur réussite dépendra principalement de leur capacité d'exécution dans la durée : mobiliser les financements, former les compétences, et assurer l'adhésion sociale. Ces deux voies complémentaires offrent un laboratoire précieux pour l'Europe et le reste du monde.

Avertissement :

Ce document est destiné exclusivement aux investisseurs professionnels au sens de la directive 2014/65/UE (MIFID II). Ce document est une communication marketing présentant les stratégies et l'expertise des sociétés de gestion du groupe Sienna Investment Managers. Ce support n'a aucune valeur précontractuelle ou contractuelle, il fournit des descriptions ou des analyses basées sur des informations générales. Les opinions qui y sont exprimées ne tiennent pas compte de la situation individuelle de chaque investisseur et ne peuvent en aucun cas être considérées comme un conseil juridique, un conseil fiscal ou une recommandation, une sollicitation, une offre ou un conseil pour tout investissement ou arbitrage de titres ou tout autre produit ou service de gestion ou d'investissement. L'horizon de placement recommandé est un minimum et ne constitue pas une recommandation de vente à l'issue de cette période. Les performances passées ne constituent pas une garantie des performances futures des investissements. La valeur des investissements et la performance des produits présentés dans ce document peuvent augmenter ou diminuer fortement et un investisseur peut ne pas récupérer le montant initial de son investissement. Certains investissements, en particulier les investissements dans des fonds de capital-investissement ou de capital-risque, présentent un degré de risque supérieur à la moyenne et doivent être considérés comme des investissements à long terme.

Les produits présentés dans ce document peuvent faire l'objet de certaines restrictions dans certains pays ou à l'égard de certaines personnes. En conséquence, vous êtes invité à vous assurer du respect des dispositions légales et réglementaires qui vous sont applicables. Les informations contenues dans ce document peuvent être partielles et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Elles ne peuvent être reproduites en tout ou en partie sans l'autorisation préalable de Sienna Investment Managers.

Sienna Investment Managers, société par actions simplifiées au capital de 10 000 EUR, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 983 606 211.

Siège social : 21 boulevard Haussmann, 75009 Paris, France.

SIENNA AM France, membre du groupe Sienna Investment Managers | Société par Actions Simplifiée au capital de 4 000 200 € | RCS: 415 084 433 Paris | N° Agrément AMF : GP 97118 | Siège social : 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris | www.sienna-im.com

(1) ⁱ : Les Contracts For Difference (CFD) encadrent les prix de l'électricité avec un plancher pour les producteurs et un plafond pour les consommateurs. Il garantit des revenus stables aux producteurs tout en protégeant les entreprises et ménages contre les flambées des prix de l'électricité